

Avenant aux conditions générales de vente

Dans le cadre de l'usage de la mise à disposition des espaces de travail prévus aux consultations individuelles, la salle 2 vous sera dédiée selon les conditions suivantes:

1/ Durée hebdomadaire:

Le temps de travail initialement prévu est de 45 heures par semaine au total pour les deux intervenants Pascale MAUCHANT et Caroline COMBY, cet accord étant nominatif et non transférable.

2/ Tarification et modalité de paiement:

Salle de consultation: Le calcul du prix est basé sur le tarif horaire bénéficiant de façon permanente du bonus prévu pour les réservations faites 2 mois à l'avance, en intégrant le nombre de jours de congés annuel. Compte tenu de cette disposition, le montant de la mise à disposition de la salle est de 800,00 € par mois, pour 38 à 45 heures d'occupation par semaines travaillées dans les créneaux horaires suivants :

Pascale Mauchant : 18 heures par semaine

Lundi de 14h à 19h

Mardi de 14h à 19h

Mercredi de 12h à 19h 30

Avec 10 à 11 semaines de congés par an.

Caroline Comby : 20 heures par semaine

Jeudi de 12h à 20 h

Mardi de 10 h 30 à 12 h ou 11 h 30 à 13 h

Vendredi de 13 h 30 à 20 h

Samedi de 10 h à 16 h

Avec 6 à 7 semaines de congés par an.

Le règlement sera fait par virement ou prélèvement automatique mensuel à l'ordre de la société Sophrokhepri.

Adhésion au Centre: son montant est fixé à 49,00€ TTC par mois et par intervenant, et donne accès à un ensemble de services mutualisés dont votre inscription et redevance aux services « Doctolib ». Cette adhésion s'arrête dès l'instant que les intervenants ne travaillent plus dans le Centre.

3/ Réservation de la salle:

Les temps d'utilisation de la salle initialement prévus seront affichés de façon permanente sur planning du Centre tout au long de l'année.

4/ Durée du contrat et préavis:

La durée du contrat est d'un an renouvelable par tacite reconduction. La durée du délai de préavis est d'un mois. Ce délai court à compter du jour de la réception de la lettre recommandée, il est calculé de date à date.

5/ Utilisation de la salle 2:

En dehors du planning prédéfini, la destination de la salle redeviendra un espace de formation collectif. Si les bénéficiaires souhaitent utiliser la salle pour des groupes, la réservation sera faite par l'achat d'un forfait correspondant aux besoins. De même, si l'horaire hebdomadaire devait être modifié, toute heure supplémentaire pourra être débitée du forfait prépayé tel que c'est prévu dans les conditions générales de vente originales. Ces réservations ponctuelles seront faites en utilisant le planning de réservation du Centre en ligne et ne font pas partie de notre accord tarifaire.

6/ Bénéficiaires du contrat :

Ce contrat prévoit que les deux bénéficiaires en acceptent les conditions de façon solidaire.

7/ Comme l'ensemble des intervenants du Centre une adresse mail (un alias) sera attribué individuellement aux bénéficiaires :

- Pascale.mauchant@sophrokhepri.fr
- Caroline.comby@sophrokhepri.fr

Fait à Nogent sur Marne, le

Signature

Pascale Mauchant

Caroline Comby

Evelyne Revellat

